

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
01/06/2026**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
08/06/2026**Date de publication :**
08/06/2026

Le 05 juin 2026 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Olivier FORÊT, Anne-Cécile GAGNE, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS, Jean-Christophe VIALA et Philippe VICENTE**Était représenté :** Gabriel BEUGIN par Katia PÉDEMAY**Absent :** -**Secrétaire de séance :** Katia PÉDEMAY**DÉLIBÉRATION N° 2026-50****OBJET : Vote d'une subvention de soutien à un évènementiel d'une association communale – exercice 2026**

L'AJM a l'ambition d'organiser un évènement festif et fédérateur réunissant les élèves, les professeurs ainsi que l'ensemble des habitants du village. Ce projet a pour objectif de valoriser la pratique musicale, de mettre en lumière les talents locaux et de renforcer les liens entre les différentes générations. Cette manifestation se veut accessible à tous et porteuse de dynamisme pour la commune, en offrant un moment convivial et culturel à l'ensemble des habitants.

L'AJM sollicite une subvention de 1 500 €.

Il est rappelé les précautions à suivre pour l'attribution de subventions aux associations et notamment pour les Conseillers Municipaux qui participent à la gestion d'une association ou ont un lien affectif, familial, professionnel... avec un représentant de ladite association. Tout élu ayant un lien avéré avec l'association ne prendra part ni au débat ni au vote.

Katia PÉDEMAY n'utilise pas la procuration qu'elle a reçu.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'AJM pour l'organisation de la fête de l'AJM et de la musique.

POUR : 18**CONTRE :** 00**ABSTENTION :** 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 05 juin 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY